

Bulletin municipal



Juillet 2022

Le complément



ALERTE SÉCHERESSE
Tous concernés !

HORAIRES DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE

Lundi, mardi, de 14h à 17h
jeudi de 9h à 12h et 14h à 17h
secretariat@mairie-ongles.fr

Entretien avec le maire ou un adjoint
sur rendez-vous

Tél : 04 92 73 06 22

www.mairie-ongles.fr



ADOPTÉZ LES BONS GESTES

Pendant les fortes chaleurs,
protégez-vous!

- ❖ Restez au frais
- ❖ Buvez de l'eau
- ❖ Évitez l'alcool
- ❖ Mangez en quantité suffisante
- ❖ Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit
- ❖ Mouillez-vous le corps
- ❖ Donnez et prenez des nouvelles de vos proches
- ❖ Préférez des activités sans efforts
- ❖ En cas de malaise, appelez le 15

ALERTE SÉCHERESSE RENFORCÉE

La préfecture des Alpes de Haute Provence a déclenché le stade **alerte renforcée** du plan sécheresse sur le bassin du Largue et du Lauzon.

Les interdictions communiquées et pour lesquelles un arrêté municipal en date du 12 juillet 2022 a été pris sont les suivantes:

- ☞ l'arrosage des jardins et espaces verts publics et privés (pelouses, fleurs, massif floraux, arbres, arbustes...);
- ☞ la vidange et le remplissage des piscines;
- ☞ le lavage des véhicules;
- ☞ l'arrosage des jardins potagers entre 9h et 19h.

 **L'eau est rare et précieuse, économisons la au maximum !**

PRÉVENTION CANICULE

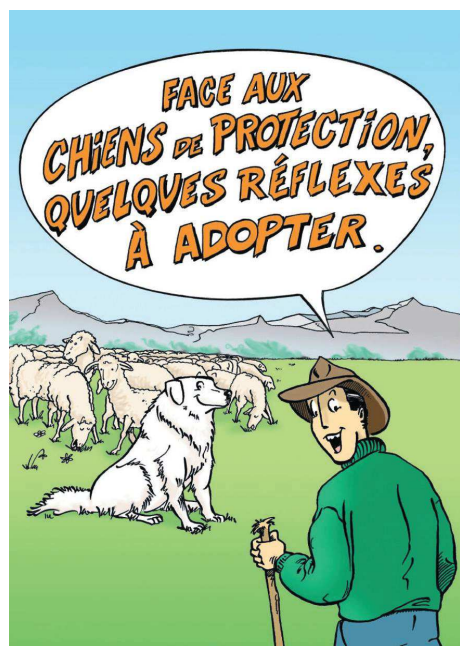


Dans le cadre des vagues de forte chaleur, du 1 juin au 15 septembre 2022, la préfète des Alpes-de-Haute-Provence rappelle les recommandations éditées par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) que vous pourrez trouver dans [ce guide](#).

Vous avez croisé un troupeau de moutons ou de chèvres avec des chiens de protection pendant votre randonnée. Votre rencontre avec les chiens de protection s'est bien ou mal déroulée. Nous sommes intéressés par votre retour d'expérience pour nous aider à évaluer le comportement du chien, connaître les circonstances de ces événements et assurer une meilleure cohabitation entre les usagers de la montagne.

Plateforme incident /retours d'expérience:

➡ <https://framaforms.org/mon-experiance-avec-les-chiens-de-protection-1558537249>



BD en ligne: [“face aux chiens de protection, quelques réflexes à adopter.”](#)

TOUTES LES INFORMATIONS EN LIGNE
site web de la [DREAL](#)

Une réunion publique autour de la problématique des chiens errants et de protection a été organisée le lundi 27 juin par la mairie pour faire suite à diverses demandes d'habitants.

En présence de M. LOPEZ, chargé de mission “loups” à La DDT;
M. DEPIEDS, président de la FDSEA04;
M. FROMILHAGUE, Major de la Brigade de gendarmerie Banon Saint Etienne.

Madame le Maire a conduit la réunion afin de permettre à la cinquantaine de personnes présentes de s'exprimer et d'échanger.

M. MERVILLE de l'Institut de l'Élevage et M. JUSSIAUME de l'Office Français de la Biodiversité étaient excusés mais pourront apporter leur soutien technique et leurs conseils pour les prochaines rencontres.

Les échanges ont parfois été vifs mais un début de dialogue constructif semble pouvoir se mettre en place.

On note également une écoute réciproque entre éleveurs et habitants et quelques propositions à saisir pour une meilleure connaissance de cette activité agricole spécifique et une prévention des risques pour la population à mettre en place.

Au regard de ce qui s'est exprimé, dans le souci d'apaisement et de coopération positive pour un mieux vivre ensemble, Madame le Maire propose l'instauration d'une commission extra communale sur ce sujet et invite les personnes intéressées à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie.

Nous vous informons que les troupeaux doivent être partis en estive d'ici la fin de la semaine avec leurs chiens de protection et ne seront de retour que fin septembre (en fonction des aléas climatiques).

Les dépliants d'information ne nous sont pas encore parvenus à ce jour mais vous trouverez le lien suivant à consulter :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/supports-et-ou-tils-d-information-sur-les-chiens-de-r4599.html> et les hébergeurs seront contactés dès réception de ces documents.

Nous vous rappelons que vous pouvez déposer vos incidents sur la plateforme « Mon Expérience avec les Chiens de Protection » de la DDT.

Les services de la mairie sont à votre disposition pour toute proposition d'action. Nous vous donnons rendez-vous à l'automne pour la prochaine rencontre que nous espérons productive!